

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du vingt-deux septembre deux mil vingt-deux

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN - Hervé LEFRANC - Ingrid CARRÉ – Léna VILLENEUVE - Claire BOUDIN Pauline STRASSER - Frédéric BUQUAND - Jérôme DÉHU – Kathy ORTEGA

Absents excusés :

Jacques CARPENTIER a donné procuration à Hervé LEFRANC, Bruno FAYOLLE à Claire BOUDIN, David POUX à Léna VILLENEUVE, David NAUDIN à Ingrid CARRÉ et Guillaume VIVIEN à Claude SERVAIS

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 30 mai 2022

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Achat d'un défibrillateur automatisé externe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'ajout de ce point.

Décision modificative n°1

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal, qu'à la demande de la trésorerie, il convient de faire une décision modificative au budget primitif 2022.

En Section de fonctionnement, il est demandé d'affecter en dépense la somme de 2€ de l'article 60632 (fournitures de petits équipements) et en recette à l'article 002 (Excédent de fonctionnement reporté).

En Section d'investissement, il est proposé de transférer la somme de 2500 € de l'article 21318 op.43 (autres bâtiment public) à l'article 2031 op.43 (frais d'études).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative ci-dessus.

Achat de livres bibliothèque Tracythèque

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'achat de livres pour la Tracythèque de Tracy le Mont.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder une somme de 600 € pour l'achat de livres.

Proposition de subvention à l'association « Metabulle »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle association a vu le jour sur la commune.

L'association « Metabulle » a pour but de développer et promouvoir la culture littéraire et artistique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention d'un montant de 150€ afin de les aider dans leurs projets sur le territoire communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 150€ à l'Association « Metabulle ».

Devis : achat de panneaux routiers

M. Jacques CARPENTIER, Maire-Adjoint, est en charge de ce dossier. Suite à son absence, M. le Maire décide de reporter le point à une prochaine réunion.

Devis : nettoyage église

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs devis concernant le nettoyage de la toiture et des murs de l'Eglise. Après discussion, il est proposé de prendre contact avec une entreprise plus spécialisée afin de ne pas endommager la pierre de l'édifice. Ce point sera donc revu à la prochaine réunion.

Foncier : autorisation de signer l'acte notarié avec l'opérateur FREE

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la société Hivory, propriétaire du site de radiotéléphonie SFR situé aux Rosettes, envisage des travaux pour accueillir l'opérateur FREE.

Ce projet d'accueil permet d'éviter la création d'un nouveau pylône. Pour ce faire, la société Hivory aurait besoin d'une surface de 7m² à détacher de la parcelle B n°1231 et propose une somme de 1200€.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- *De céder à la société Hivory une surface de 7m² à détacher de la parcelle B n°1231 pour un montant de 1200 € TTC*
- *Autorise M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces afférentes à cette vente.*

Eclairage public : proposition de modification des horaires

Suite aux annonces gouvernementales concernant le prix de l'énergie, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier les horaires de l'éclairage public comme suit :

- Du lundi au jeudi : allumage à 6h30 et extinction à 21h00
- Vendredi : allumage à 6h30 et extinction à 23h00
- Samedi : pas d'allumage le matin et extinction à 23h00
- Dimanche : pas d'allumage le matin et extinction à 21h00

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les nouveaux horaires de l'éclairage public.

Illuminations de Noël :

Comme évoqué au point précédent, le coût de l'énergie augmentant, M. le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas installer, pour cette année, les illuminations de Noël.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

Achat d'un défibrillateur automatisé externe (D.A.E)

M. le Maire indique au Conseil Municipal que M. Guillaume VIVIEN, absent excusé, lui a suggéré d'acheter un nouveau D.A.E à installer à l'extérieur de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'achat d'un nouveau D.A.E à installer à l'extérieur de la Mairie.

Information diverse :

Cartes cadeaux pour les diplômés : le CCAS a décidé dans sa réunion du 15 septembre 2022, de récompenser les jeunes diplômés de Tracy le Val. Il s'agit des jeunes qui ont passé avec succès en 2022 les épreuves du brevet des collèges, du CAP, du BAC et du BTS. Il suffit de venir en Mairie avec son diplôme ou tout autre justificatif et de s'inscrire afin de recevoir en fin d'année une carte cadeau. Ces jeunes diplômés ont jusqu'au 30 novembre pour effectuer la démarche.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10. Fait et délibéré au jour, mois, an, susdits.

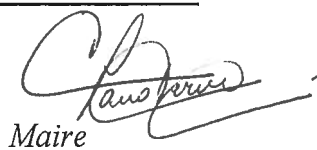
Marinette LIEVIN



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS



Maire

N'oubliez pas de vous inscrire sur panneaupocket.fr afin de recevoir les informations de la mairie.